

A

**CONVOCACTION DU  
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi **30 septembre 2010 à 20h00'** à la maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

**ORDRE DU JOUR :**

*Première – deuxième – troisième convocation.*

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la  
Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 11122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

- 1° Procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Fabrique d'église Protestante : composition du conseil : information
- 4° Fabriques d'église : compte 2009 : avis
- 5° Fabriques d'église : budget 2010 : avis
- 6° Asbl Maison de l'Artisanat à Maredret : octroi d'une avance remboursable : décisions
- 7° Modifications budgétaires 2010: décision
- 8° CPAS : modification budgétaire 2010 : approbation
- 9° Répartition du capital-périodes : décisions
- 10° Commission Locale de Développement Rural – adhésion d'un nouveau membre : décision
- 11° Contrat de Rivière Haute-Meuse : programme d'actions 2010-2013 : ratification
- 12° Accueil extrascolaire : plan d'action annuel 2010-2011 : information
- 13° Coupe ordinaire de bois 2011 : décision
- 14° Contrat d'épandage routier hivernal avec l'asbl Abbaye de Maredsous : décisions
- 15° Création du lotissement communal de l'Ermitage à Bioul - phase 1 : décompte final : approbation
- 16° Transactions immobilières : décisions

A huis clos :

- 17° Personnel enseignant : réaffectation à titre définitif : décision
- 18° Personnel enseignant : mise en disponibilité : décision
- 19° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire Communale,  
F. SEPTON

Le Bourgmestre,  
L. PIETTE.

